JEAN. [redacted]

LAVIONE

Nº Secours en montagne

N° 22 pendu après

N° 659

SORTIES

POUR LE COMPTE DE LA

SOCIETE DAUPHINOISE DE SECOURS EN MONTAGNE

S.D.S.M.

Courrier (20 septembre 1962) [incomplet]
Monsieur **LAVIGNE** à Monsieur **GERMAIN**, président du Secours en Montagne
1. demande exercice secours en grotte ;
2. proposition modification perche Barnaud pour la spéléo ;
3. doter centres spéléo en matériel ;
4. remboursement frais

Monsieur LAVIGNE
Chalet "La Cordée"

ST-MARTIN-LE-VINOUX

téléphone : 44 - 85 - 84

Monsieur GERMAIN
Président du Secours en Montagne
27, Avenue des Vignes

MONTFLEURY

Grenoble, le 20 Septembre 1962

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint, en double exemplaire, un rapport concernant le sauvetage effectué le 8 Août à Vallon Pont d'Arc.

Je vous transmets ce rapport à titre d'informations pour attirer votre attention :

1°) - Sur l'urgence d'un exercice de secours en grotte; exercice auquel participeraient les principaux clubs spéléo des Alpes.

2°) - Il faudrait apporter des mises au point à la perche Barnaud pour la spéléo. Cette perche est parfaite, sans elle nous ne sortions pas le blessé, mais il faudrait une coque en plastique épousant la forme d'un corps humain, permettant de faire glisser le blessé dans les chatières.

3°) - Pourrait-on doter les centres de spéléos de ce matériel et quel est le prix d'une Barnaud ?

4°) - Pendant cette opération de secours un hotelier de Vallon nous a ravitaillé et a une note de 150 NF. De plus, nous avons eu la perte du matériel suivant :

- 1 combinaison spéléo	80,00
- 1 lampe	20,00
- 1 échelle	100,00
- 10 pitons à 1,50	15,00
- 1 sac lafuma escalade	50,00
	265,00
Repas	150,00
NF.	415,00

.../...

Courrier (28 septembre 1962)
Monsieur **GERMAIN**, Société Dauphinoise de Secours en Montagne à Monsieur **LAVIGNE** :
- nécessité de se rencontrer
- critique de l'inconséquence des spéléos
- Secours en Montagne non compétent en spéléo et hors assurance
- solidarité pour éventuel exercice secours et évolution perche Barnaud
- renvoie vers la Protection Civile.

SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE SECOURS EN MONTAGNE

INSTITUTION FONDÉE SOUS LES AUSPICES DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE LE 6 DÉCEMBRE 1910 — S. D. S. M. — SIÈGE SOCIAL AU SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE, RUE FÉLIX-POULAT TÉLÉPH. 44-00-55 – C.C.P. LYON 3052-28

SECOURS EN MONTAGNE FRANCE
n° 733

Le 28 SEPTEMBRE 1962

Monsieur L A V I G N E
Chalet " La Cordée "
St MARTIN LE VINOUX

Mon cher ami,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 septembre et le rapport joint. J'ai pris connaissance de l'un et de l'autre avec l'intérêt que vous devinez. J'ai en vain essayé de prendre contact avec vous par téléphone au n° que vous m'avez indiqué. C'est pourquoi je me résous à vous écrire.

Je ne pense pas d'ailleurs que par une simple lettre nous puissions traiter de toutes les questions que la vôtre soulève et il me paraît indispensable que nous puissions nous rencontrer pour en discuter convenablement.

Il apparaît avec la plus claire évidence, à la lecture de votre rapport, que vous en avez affreusement "bavé". Si au moins cela pouvait servir de leçon! Car les spéléos, quelle que soit leur appartenance, font preuve, depuis plusieurs années, d'une négligence coupable. C'est une tradition bien établie chez eux que de croire fermement au Père Noël et d'attendre de lui secours, matériel, subventions et remboursements de frais. Or, vous savez aussi bien que moi que le Secours en Montagne, dépendant du Ministère de l'Intérieur, est coiffé par la F.F.M.; que celle-ci, estimant que cela n'était pas son rôle, mais bien celui des organisations de spéléo (Spéléo Club de France, etc...) a depuis plusieurs années déjà cessé de comprendre dans ses polices d'assurance les opérations en grottes. Qu'ont fait jusqu'ici, à ce point de vue, les organisations spéléo.? A ma connaissance, absolument rien.

..../

Suite accident Pentecôte 1963
Remboursement de frais téléphoniques.
[L'équipe grenobloise de LAVIGNE avait été réquisionnée par le Préfet de l'Ardèche pour la sortie des corps des 2 spéléos de la goule de Foussoubie.

SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE SECOURS EN MONTAGNE

INSTITUTION FONDÉE SOUS LES AUSPICES DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE LE 6 DÉCEMBRE 1910 — S. D. S. M. — SIÈGE SOCIAL AU SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ★ RUE FÉLIX-POULAT TÉLÉPHONE : 0.55

Le 18 SEPTEMBRE 1963

Monsieur LAVIGNE
Chalet"La Cordée"
St MARTIN LE VINOUX

Cher monsieur,

Je vous prie de trouver sous ce pli un chèque de 23 fr que monsieur Ravanat, notre trésorier, me charge de vous envoyer en remboursement de communications téléphoniques concernant l'opération "Foussoubie".

Croyez, cher monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire,
M. LAUTHIER

M. Lauthier

Si donc nous nous plaçons sur le point de vue strictement juridique et administratif, le Secours en Montagne de Grenoble n'a absolument pas à intervenir pour régler les frais de cette opération de la Goule de Foussoubie, ni à mettre sur pied un exercice de secours en grotte. Il ne lui appartient pas non plus de faire les frais d'une dotation en matériel de secours, des centres de spéléo. Aussi bien, que faut-il entendre par cette expression "centres de spéléo." ?

Ce qui ne veut pas dire que nous allons vous laisser tomber. Ce serait tout à fait contraire à nos traditions de solidarité. Pour ce qui concerne les frais (hôtel, matériel) la trésorerie de la S.D.S.M. est actuellement assez à l'aise pour vous en faire l'avance en attendant que la compagnie d'assurance du blessé paye. A condition d'ailleurs qu'une clause de la police l'oblige à le faire!

Vous me parlez d'un exercice de secours en grotte? Qui en prendra l'initiative? Qui, la responsabilité? Quelle assurance couvrira les participants à l'exercice?

Vous souhaitez qu'on étudie une coque en plastique pour compléter la perche Barnaud. Qui fera les études? Qui les financera?

La solution, je crois qu'il faut la chercher dans le cadre de la Protection Civile. Il faut, à ce titre, provoquer une réunion des représentants des principaux clubs spéléo des Alpes : Grenoble, Valence, Lyon, etc ... Le S.D.S.M. et moi-même, en tant que conseiller technique du Préfet, nous sommes tout prêts à vous aider. Il n'est pas impossible d'envisager à la S.D.S.M., sens que la F.F.M. ait à en connaître, une division spéléo. La première mesure à prendre sera de souscrire une police d'assurance spéciale couvrant les opérations en grottes, les primes étant payées partie par les intéressés, partie par le S.D.S.M. qui y affectera une partie des subventions qu'elle reçoit. C'est encore la S.D.S.M. qui pourra s'occuper des études du matériel; du stockage du matériel spécial qui mettra au service des spéléos son système d'alerte. Mais cela ne saurait être le résultat d'une initiative unilatérale. Il faut que la question soit débattue en présence des intéressés eux-mêmes. Et c'est pour cela qu'il est indispensable que nous nous rencontrions. Le plus tôt possible sera évidemment le mieux!

Je vous laisse l'initiative de ce contact et j'attends de vos nouvelles. Croyez, je vous prie, à mes sentiments bien cordiaux.

P. GERMAIN

Monsieur LAVIGNE
Chalet "La Cordée"

ST-MARTIN-LE-VINOUX

téléphone : 44 - 85 - 84

Monsieur GERMAIN
Président du Secours en Montagne
27, Avenue des Vignes

MONTFLEURY

Grenoble, le 20 Septembre 1962

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint, en double exemplaire, un rapport concernant le sauvetage effectué le 8 Août à Vallon Pont d'Arc.

Je vous transmets ce rapport à titre d'informations pour attirer votre attention :

1°) - Sur l'urgence d'un exercice de secours en grotte; exercice auquel participeraient les principaux clubs spéléo des Alpes.

2°) - Il faudrait apporter des mises au point à la perche Barnaud pour la spéléo. Cette perche est parfaite, sans elle nous ne sortions pas le blessé, mais il faudrait une coque en plastique épousant la forme d'un corps humain, permettant de faire glisser le blessé dans les chatières.

3°) - Pourrait-on doter les centres de spéléos de ce matériel et quel est le prix d'une Barnaud ?

4°) - Pendant cette opération de secours un hotelier de Vallon nous a ravitaillé et a une note de 150 NF. De plus, nous avons eu la perte du matériel suivant :

- 1 combinaison spéléo	80,00
- 1 lampe	20,00
- 1 échelle	100,00
- 10 pitons à 1,50	15,00
- 1 sac lafuma escalade	50,00
	265,00
Repas	150,00
NF.	415,00

.../...

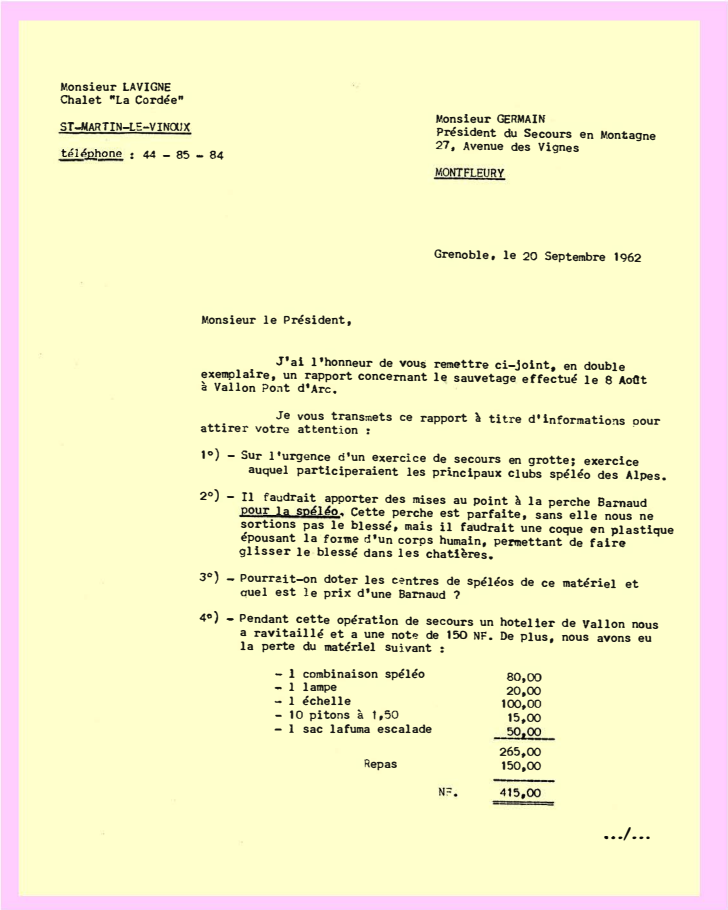

Monsieur LAVIGNE
Chalet "La Cordée"

ST-MARTIN-LE-VINOUX

téléphone : 44 - 85 - 84

Monsieur GERMAIN
Président du Secours en Montagne
27, Avenue des Vignes

MONTFLEURY

Grenoble, le 20 Septembre 1962

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint, en double exemplaire, un rapport concernant le sauvetage effectué le 8 Août à Vallon Pont d'Arc.

Je vous transmets ce rapport à titre d'informations pour attirer votre attention :

1°) - Sur l'urgence d'un exercice de secours en grotte; exercice auquel participeraient les principaux clubs spéléo des Alpes.

2°) - Il faudrait apporter des mises au point à la perche Barnaud pour la spéléo. Cette perche est parfaite, sans elle nous ne sortions pas le blessé, mais il faudrait une coque en plastique épousant la forme d'un corps humain, permettant de faire glisser le blessé dans les chatières.

3°) - Pourrait-on doter les centres de spéléos de ce matériel et quel est le prix d'une Barnaud ?

4°) - Pendant cette opération de secours un hotelier de Vallon nous a ravitaillé et a une note de 150 NF. De plus, nous avons eu la perte du matériel suivant :

- 1 combinaison spéléo	80,00
- 1 lampe	20,00
- 1 échelle	100,00
- 10 pitons à 1,50	15,00
- 1 sac lafuma escalade	50,00
	265,00
Repas	150,00
NF.	415,00

.../...

Monsieur LAVIGNE
Chalet "La Cordée"
ST-MARTIN-LE-VINOUX
Téléphone : 44 - 85 - 84
Monsieur GERMAIN
Président du Secours en Montagne
27, Avenue des Vignes
MONTFLEURY

Grenoble, le 20 Septembre 1962

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint, en double exemplaire, un rapport concernant le sauvetage effectué le 8 Août à Vallon Pont d'Arc.

Je vous transmets ce rapport à titre d'information pour attirer votre attention :

1°) - Sur l'urgence d'un exercice de secours en grotte ; exercice auquel participeraient les principaux clubs spéléo des Alpes.

2°) - Il faudrait apporter des mises au point à la perche Barnaud pour la spéléo. Cette perche est parfaite, sans elle nous ne sortions pas le blessé, mais il faudrait une coque en plastique épousant la forme d'un corps humain, permettant de faire glisser le blessé dans les chatières.

3°) - Pourrait-on doter les centres de spéléos de ce matériel et quel est le prix d'une Barnaud ?

4°) - Pendant cette opération de secours un hôtelier de Vallon nous a ravitaillé et a une note de 150 NF. De plus, nous avons eu la perte du matériel suivant :

- 1 combinaison spéléo	80,00
- 1 lampe	20,00
- 1 échelle	100,00
- 10 pitons à 1,50	15,00
- 1 sac lafuma escalade	50,00
	265,00
Repas	150,00
NF	415,00

.../...

[manque]

SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE SECOURS EN MONTAGNE

INSTITUTION FONDÉE SOUS LES AUSPICES
DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE
LE 6 DÉCEMBRE 1910

S. D. S. M.

SIÈGE SOCIAL AU SYNDICAT D'INITIATIVE
DE GRENOBLE, RUE FÉLIX-POULAT
TÉLÉPH. 44-00-53 – C. C. P. LYON 3032-28

SECOURS EN MONTAGNE FRANCE

n° 733

Le 28 SEPTEMBRE 1962

Monsieur L A V I G N E
Chalet " La Cordée "
St MARTIN LE VINOUX

Mon cher ami,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 septembre et le rapport joint. J'ai pris connaissance de l'un et de l'autre avec l'intérêt que vous devinez. J'ai en vain essayé de prendre contact avec vous par téléphone au n° que vous m'avez indiqué. C'est pourquoi je me résous à vous écrire.

Je ne pense pas d'ailleurs que par une simple lettre nous puissions traiter de toutes les questions que la vôtre soulève et il me paraît indispensable que nous puissions nous rencontrer pour en discuter convenablement.

Il apparaît avec la plus claire évidence, à la lecture de votre rapport, que vous en avez affreusement "bavé". Si au moins cela pouvait servir de leçon! Car les spéléos, quelle que soit leur appartenance. font preuve, depuis plusieurs années, d'une négligence coupable. C'est une tradition bien établie chez eux que de croire fermement au Père Noël et d'attendre de lui secours, matériel, subventions et remboursements de frais. Or, vous savez aussi bien que moi que le Secours en Montagne, dépendant du Ministère de l'Intérieur, est coiffé par la F.F.M.; que celle-ci, estimant que cela n'était pas son rôle, mais bien celui des organisations de spéléo (Spéléo Club de France, etc...) a depuis plusieurs années déjà cessé de comprendre dans ses polices d'assurance les opérations en grottes. Qu'ont fait jusqu'ici, à ce point de vue, les organisations spéléo.? A ma connaissance, absolument rien.

...../

Si donc nous nous plaçons sur le point de vue strictement juridique et administratif, le Secours en Montagne de Grenoble n'a absolument pas à intervenir pour régler les frais de cette opération de la Goule de Fossubie, ni à mettre sur pied un exercice de secours en grotte. Il ne lui appartient pas non plus de faire les frais d'une dotation en matériel de secours, des centres de spéléo. Aussi bien, que faut-il entendre par cette expression "centres de spéléo." ?

Ce qui ne veut pas dire que nous allons vous laisser tomber. Ce serait tout à fait contraire à nos traditions de solidarité. Pour ce qui concerne les frais (hôtel, matériel) la trésorerie de la S.D.S.M. est actuellement assez à l'aise pour vous en faire l'avance en attendant que la compagnie d'assurance du blessé paye. A condition d'ailleurs qu'une clause de la police l'oblige à le faire!

Vous me parlez d'un exercice de secours en grotte? Qui en prendra l'initiative? Qui, la responsabilité? Quelle assurance couvrira les participants à l'exercice?

Vous souhaitez qu'on étudie une coque en plastique pour compléter la perche Barnaud. Qui fera les études? Qui les financera?

La solution, je crois qu'il faut la chercher dans le cadre de la Protection Civile. Il faut, à ce titre, provoquer une réunion des représentants des principaux clubs spéléo des Alpes : Grenoble, Valence, Lyon, etc ... La S.D.S.M. et moi-même, en tant que conseiller technique du Préfet, nous sommes tout prêts à vous aider. Il n'est pas impossible d'envisager à la S.D.S.M., sans que la F.F.M. ait à en connaître, une division spéléo. La première mesure à prendre sera de souscrire une police d'assurance spéciale couvrant les opérations en grottes, les primes étant payées partie par les intéressés, partie par la S.D.S.M. qui y affectera une partie des subventions qu'elle reçoit. C'est encore la S.D.S.M. qui pourra s'occuper des études du matériel; du stockage du matériel spécial qui mettra au service des spéléos son système d'alerte. Mais cela ne saurait être le résultat d'une initiative unilatérale. Il faut que la question soit débattue en présence des intéressés eux-mêmes. Et c'est pour cela qu'il est indispensable que nous nous rencontrions. Le plus tôt possible sera évidemment le mieux!

Je vous laisse l'initiative de ce contact et j'attends de vos nouvelles. Croyez, je vous prie, à mes sentiments bien cordiaux.

F. GERMAIN

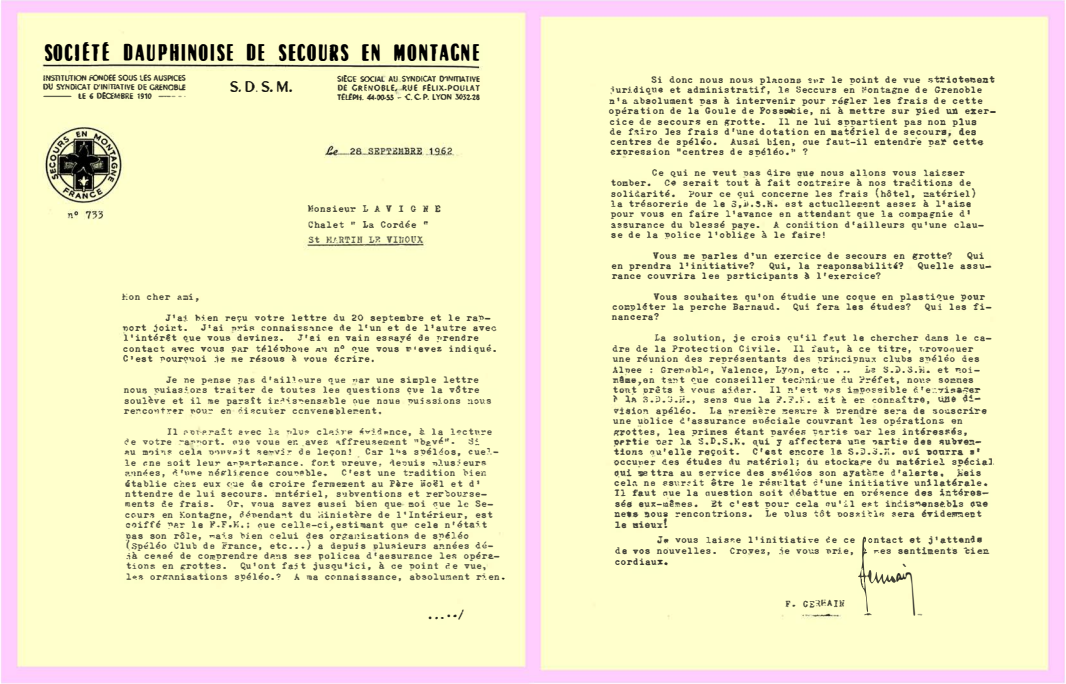

SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE SECOURS EN MONTAGNE

INSTITUTION FONDÉE SOUS LES AUSPICES DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE — LE 6 DÉCEMBRE 1910

S. D. S. M.

SIÈGE SOCIAL AU SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE, RUE FÉLIX-POULAT TÉLÉPH. 44-00-55 – C. C. P. LYON 3052.28

n° 733

Le 28 SEPTEMBRE 1962

Monsieur L A V I G N E
Chalet " La Cordée "
St MARTIN LE VINOUX

Mon cher ami,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 septembre et le rapport joint. J'ai pris connaissance de l'un et de l'autre avec l'intérêt que vous devinez. J'ai en vain essayé de prendre contact avec vous par téléphone au n° que vous m'avez indiqué. C'est pourquoi je me résous à vous écrire.

Je ne pense pas d'ailleurs que par une simple lettre nous puissions traiter de toutes les questions que la vôtre soulève et il me paraît indispensable que nous puissions nous rencontrer pour en discuter convenablement.

Il apparaît avec la plus claire évidence, à la lecture de votre rapport, que vous en avez affreusement "bavé". Si au moins cela pouvait servir de leçon ! Car les spéléos, quelle que soit leur appartenance, font preuve, depuis plusieurs années, d'une négligence coupable. C'est une tradition bien établie chez eux de croire fermement au Père Noël et d'attendre de lui secours, matériel, subventions et remboursements de frais. Or, vous savez aussi bien que moi que le Secours en Montagne, dépendant du Ministère de l'Intérieur, est coiffé par la F.F.M. ; que celle-ci, estimant que cela n'était pas son rôle, mais bien celui des organisations de spéléo (Spéléo Club de France, etc...) a depuis plusieurs années déjà cessé de comprendre dans ses polices d'assurance les opérations en grottes. Qu'ont fait jusqu'ici, à ce point de vue, les organisations spéléo.? A ma connaissance, absolument rien.

...../

Si donc nous nous plaçons sur le point de vue strictement juridique et administratif, le Secours en Montagne de Grenoble n'a absolument pas à intervenir pour régler les frais de cette opération de la Goule de Possoubie, ni à mettre sur pied un exercice de secours en grotte. Il ne lui appartient pas non plus de faire les frais d'une dotation en matériel de secours, des centres de spéléo. Aussi bien, que faut-il entendre par cette expression "centres de spéléo." ?

Ce qui ne veut pas dire que nous allons vous laisser tomber. Ce serait tout à fait contraire à nos traditions de solidarité. Pour ce qui concerne les frais (hôtel, matériel) la trésorerie de la S.D.S.M. est actuellement assez à l'aise pour vous en faire l'avance en attendant que la compagnie d'assurance du blessé paye. A condition d'ailleurs qu'une clause de la police l'oblige à le faire!

Vous me parles d'un exercice de secours en grotte? Qui en prendra l'initiative? Qui, la responsabilité? Quelle assurance couvrira les participants à l'exercice?

Vous souhaitez qu'on étudie une coque en plastique pour compléter la perche Barnaud. Qui fera les études? Qui les financera?

La solution, je crois qu'il faut la chercher dans le cadre de la Protection Civile. Il faut, à ce titre, provoquer une réunion des représentants des principaux clubs spéléo des Alpes : Grenoble, Valence, Lyon, etc ... La S.D.S.M. et moi-même,en tant que conseiller technique du Préfet, nous sommes tout prêts à vous aider. Il n'est pas impossible d'envisager à la S.D.S.M., sans que la F.F.M. ait à en connaître, une division spéléo. La première mesure à prendre sera de souscrire une police d'assurance spéciale couvrant les opérations en grottes, les primes étant payées partie par les intéressés, partie par la S.D.S.M. qui y affectera une partie des subventions qu'elle reçoit. C'est encore la S.D.S.M. qui pourra s'occuper des études du matériel; du stockage du matériel spécial qui mettra au service des spéléos son système d'alerte. Mais cela ne saurait être le résultat d'une initiative unilatérale. Il faut que la question soit débattue en présence des intéressés eux-mêmes. Et c'est pour cela qu'il est indispensable que nous nous rencontrions. Le plus tôt possible sera évidemment le mieux!

Je vous laisse l'initiative de ce contact et j'attends de vos nouvelles. Croyez, je vous prie, à mes sentiments bien cordiaux.

F. GERMAIN

Société Dauphinoise de Secours en Montagne
S.D.S.M.
n°733

Le 28 septembre 1962

Monsieur LAVIGNE
Chalet "La Cordée"
St MARTIN LE VINOUX

Mon cher ami,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 septembre et le rapport joint. J'ai pris connaissance de l'un et de l'autre avec l'intérêt que vous devinez. J'ai en vain essayé de prendre contact avec vous par téléphone au n° que vous m'avez indiqué. C'est pourquoi je me résous à vous écrire.

Je ne pense pas d'ailleurs que par une simple lettre nous puissions traiter de toutes les questions que la vôtre soulève et il me paraît indispensable que nous puissions nous rencontrer pour en discuter convenablement.

Il apparaît avec la plus claire évidence, à la lecture de votre rapport, que vous en avez affreusement "bavé". Si au moins cela pouvait servir de leçon ! Car les spéléos, quelle que soit leur appartenance, font preuve, depuis plusieurs années, d'une négligence coupable. C'est une tradition bien établie chez eux de croire fermement au Père Noël et d'attendre de lui secours, matériel, subventions et remboursements de frais. Or, vous savez aussi bien que moi que le Secours en Montagne, dépendant du Ministère de l'Intérieur, est coiffé par la F.F.M. ; que celle-ci, estimant que cela n'était pas son rôle, mais bien celui des organisations spéléo (Spéléo Club de France, etc...) a depuis plusieurs années déjà cessé de comprendre dans ses polices d'assurance les opérations en grottes. Qu'ont fait jusqu'ici, à ce point de vue, les organisations spéléo ? A ma connaissance, absolument rien.

Si donc nous nous plaçons sur le point de vue strictement juridique et administratif, le Secours en Montagne de Grenoble n'a absolument pas à intervenir pour régler les frais de cette opération de la Goule de Foussoubie, ni à mettre sur pied un exercice de secours en grotte. Il ne lui appartient pas non plus de faire les frais d'une dotation en matériel de secours, des centres de spéléo. Aussi bien, que faut-il attendre par cette expression "centres de spéléo." ?

Ce qui ne veut pas dire que nous allons vous laisser tomber. Ce serait tout à fait contraire à nos traditions de solidarité. Pour ce qui concerne les frais (hôtel, matériel) la trésorerie de la S.D.S.M. est actuellement assez à l'aise pour vous en faire l'avance en attendant que la compagnie d'assurance du blessé paye. A condition d'ailleurs qu'une clause de la police l'oblige à le faire !

Vous me parlez d'un exercice de secours en grotte ? Qui en prendra l'initiative ? Qui, la responsabilité ? Quelle assurance couvrira les participants de l'exercice ?

Vous souhaitez qu'on étudie une coque en plastique pour compléter la perche Barnaud. Qui fera les études ? Qui les financera ?

La solution, je crois qu'il faut la chercher dans le cadre de la Protection Civile. Il faut, à ce titre, provoquer une réunion des représentants des principaux clubs spéléo des Alpes : Grenoble, Valence, Lyon, etc... La S.D.S.M. et moi-même, en tant que conseiller technique du Préfet, nous sommes tout prêts à vous aider. Il n'est pas impossible d'envisager à la S.D.S.M., sans que la F.F.M. ait à en connaître, une division spéléo. La première mesure à prendre sera de souscrire une police d'assurance spéciale couvrant les opérations en grottes, Les primes étant payées partie par les intéressés, partie par la S.D.S.M. qui y affectera une partie des subventions qu'elle reçoit. C'est encore la S.D.S.M. qui pourra s'occuper des études du matériel, du stockage du matériel spécial, qui mettra au service des spéléos son système d'alerte. Mais cela ne saurait être le résultat d'une initiative unilatérale. Il faut que la question soit débattue en présence des intéressés eux-même. Et c'est pour cela qu'il est indispensable que nous nous rencontrions. Le plus tôt possible sera évidemment le mieux !

Je vous laisse l'initiative de ce contact et j'attends de vos nouvelles. Croyez, je vous prie, à mes sentiments bien cordiaux.

[signature]
F. GERMAIN

SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE SECOURS EN MONTAGNE

INSTITUTION FONDÉE SOUS LES AUSPICES
DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE
LE 6 DÉCEMBRE 1910

S. D. S. M.

SIÈGE SOCIAL AU SYNDICAT D'INITIATIVE
DE GRENOBLE ★ RUE FÉLIX-POULAT
TÉLÉPHONE : 0-53

Le 18 SEPTEMBRE 1963

Monsieur LAVIGNE
Chalet"La Cordée"
St MARTIN LE VINOUX

Cher monsieur,

Je vous prie de trouver sous ce pli un chèque de 23 Fr que monsieur Ravanat, notre trésorier, me charge de vous envoyer en remboursement de communications téléphoniques concernant l'opération "Foussoubie".

Croyez, cher monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire,
M. LAUTHIER

M. Lauthier